

En défenseur des collectivités locales

Après trois mois au Sénat, Bernard Delcros s'est livré à un premier bilan, en précisant sa ligne et son action.

Côté ligne, « c'est toujours la même depuis vingt ans. Je ne veux pas être dans la posture politique, dans les conflits. L'indépendance, la liberté et l'ouverture sont essentielles pour moi. Ce n'est pas une absence de positionnement politique, au contraire, c'est une conviction. » Alors, s'il siège au groupe UDI parmi les indépendants, il a pu voter contre des textes de son groupe comme pour des propositions gouvernementales.

Plus qu'une discipline de parti, Bernard Delcros suit donc « ce pour quoi j'ai été élu : la défense des collectivités, de la ruralité et de la montagne ». Pour cela, il a intégré la commission des finances, le conseil national de l'aménagement du territoire, le groupe d'étude pour le développement économique en montagne...

Et, après avoir rapporté, en guise de passation de pouvoir avec son prédécesseur, la proposition de loi de Pierre Jarlier sur les



RELAIS. Mireille Leymonie, suppléante de Bernard Delcros, tiendra une permanence à Mauriac pour relayer les travaux du sénateur sur cet arrondissement.

Contrats Territoriaux de Développement Rural, vint la grosse séquence de la loi de finance.

Et plusieurs dossiers chauds pour les collectivités locales. Dont la baisse des dotations, qui s'intensifie. « Il ne s'agit pas de lutter contre, cela ne sert à rien. Mais de lutter pour une répartition plus égalitaire. »

La réforme des Dotation Globales de Fonctionnement en elle-même a attiré son attention. « Il faut réformer ce mille-feuille, les critères proposés pour le changer, la centralité et la ruralité, étaient les

bons, mais le curseur était mal placé. 62 % des communes du Cantal y perdaient. J'ai donc voté contre. Le texte a été repoussé. Maintenant, il va falloir faire attention à ce que la réforme ait bien lieu, car il y a des vents contraires. » Comme pour la péréquation, le sénat ayant voté (lui s'y est opposé) un amendement pour la geler.

Au-delà de ce gros dossier, il a soutenu des mesures pouvant aider directement le Cantal : le texte sur les zones de revitalisations rurales, la proroga-

tion du délai de l'aide aux communes nouvelles, les aides à la revitalisation des centres-bourgs, la reconduite de la hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux, les crédits octroyés aux maisons des services.

« La situation des agriculteurs me préoccupe aussi. Certains ont perdu ou vont perdre jusqu'à 80 % de leur fourrage, or la commission nationale des risques a plafonné à 30 % le remboursement. Ce n'est qu'un avis donc nous, parlementaires, devons interpellier le ministre sur le sujet. » ■

phase de « consultation des territoires » : dans le Cantal, dix d'entre elles ont voté pour cette nouvelle carte, six contre et une n'a pas pris position. Retrouvez ces votes, ainsi que le point de vue des présidents des intercommunalités, sur internet : www.lamontagne.fr.

ÉDUCATION

Une nouvelle équipe pour l'APEL du territoire du Cantal

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) du territoire du Cantal, qui regroupe l'ensemble des associations de parents des établissements de l'enseignement catholique du diocèse de Saint-Flour, s'est réunie en assemblée générale à Neusargues.

familiales.

Lors de la réunion suivante du conseil d'administration à Murat, l'Association a procédé à l'élection du nouveau bureau qui se compose comme suit : présidente, Céline Coumoul-Vedrine (Apel Saint-André de Massiac) ; secrétaire, Valérie Fillion (Apel Externat de l'Enfant Jésus - Saint-Géraud d'Aurillac) ; secrétaire adjointe, Aude Presle (Apel Notre Dame de la Présentation Saint-Flour) ; trésorière, Audrey Cornet-Vargas (Apel Gerbert d'Aurillac). ■

Sous la présidence de Pascal Remond, pour constituer une nouvelle équipe, suite au départ de Muriel Joly, présidente de l'APEL du territoire, partie rejoindre le Tam pour raisons professionnelles et



APEL. Lors de l'assemblée générale.